



RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT 2022-2023

*Loi sur la protection des renseignements
personnels*



N° de cat. : En1-64/2F-PDF
ISBN : 2371-7556

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English

Résumé

Le Rapport annuel d'Environnement et Changement climatique Canada sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est soumis au Parlement conformément à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il donne un aperçu des activités menées par Environnement et Changement climatique Canada en matière de protection des renseignements personnels au cours de la période de référence comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Au cours de la période de référence, Environnement et Changement climatique Canada a reçu 92 demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de ce nombre, 90 demandes ont pu être traitées.

Table des matières

Résumé	2
Introduction.....	4
Objectifs des Lois	4
Au sujet d'Environnement et Changement climatique Canada	4
Structure organisationnelle	5
Unité des opérations.....	6
Unité des politiques et de la gouvernance.....	6
Renforcement des capacités.....	7
Délégation des pouvoirs	7
Interprétation du rapport statistique.....	7
Tendances.....	8
Corrections	10
Communication en vertu du paragraphe 8(2).....	10
Consultations.....	11
Coûts.....	11
Répercussions de la COVID-19 sur les activités et transition vers un modèle hybride	11
Surveillance de la conformité.....	12
Activités de formation.....	12
Politiques, procédures et initiatives.....	13
Modernisation de l'AIPRP	13
Partenariats stratégiques et collaboration interministérielle.....	13
Participation à la Semaine des avenir d'Horizons Canada	13
Orientation et conseils en matière de protection de la vie privée.....	14
Partenariats stratégiques et collaboration interne	14
Adhésion au Bureau de perfectionnement des collectivités de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (BPCAP).....	14
Production de rapports.....	15
Renseignements accessibles au public et centres d'information.....	15
Activités de transmission de données	16
Fichiers inconsultables.....	16
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	16
Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes	17
Atteinte substantielle à la vie privée.....	17
Plaintes, vérifications, enquêtes et appels	17
Résumé des principaux enjeux soulevés et des mesures prises à la suite de plaintes.....	18
Requêtes et appels à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale.....	18
Interprétation du rapport statistique supplémentaire	18
Annexe A : Arrêté sur la délégation.....	20
Annexe B : Rapport statistique sur la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	21
Annexe C : Rapport statistique supplémentaire	27

Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C. 1985, ch. P-21) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1983. L'article 72 de la Loi exige que le responsable de chaque institution fédérale présente au Parlement un rapport sur l'administration de la Loi au sein de son institution au cours de l'exercice financier.

Ce rapport est présenté conformément à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il donne un aperçu des activités menées par Environnement et Changement climatique Canada en matière de protection des renseignements personnels au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. De plus, comme l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions n'était pas en activité durant cette période de référence, aucun rapport ne sera préparé pour cette période.

Objectifs des Lois

La *Loi sur l'accès à l'information* renforce la responsabilité et la transparence des institutions fédérales afin de promouvoir une société à la fois ouverte et démocratique et de permettre un débat public relatif à la conduite de ces institutions. Pour atteindre cet objectif, la partie 1 de la Loi garantit un droit d'accès à l'information contenue dans les documents des institutions fédérales, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées. La partie 2 quant à elle établit les exigences relatives à la publication proactive de l'information des institutions fédérales. La *Loi sur l'accès à l'information* complète, mais ne remplace pas, les voies de communication ou les procédures existantes pour obtenir des renseignements des institutions fédérales.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège la vie privée des personnes à l'égard des renseignements personnels les concernant qui sont détenus par l'institution fédérale assujettie à la Loi et leur donne un droit d'accès à ces renseignements. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* énonce les dispositions qui régissent la collecte, l'utilisation, la conservation, la disposition et la communication de renseignements personnels par les institutions fédérales.

Au sujet d'Environnement et Changement climatique Canada

Le ministère de l'Environnement a été constitué le 10 juin 1971 par la *Loi sur l'organisation du gouvernement* (S.C. 1970-71-72, ch. 42). Plusieurs lois et règlements définissent le mandat du Ministère et lui permettent de mener à bien ses programmes. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre de l'Environnement portent sur les questions qui touchent :

- le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, y compris la qualité de l'eau, de l'air et des sols;
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs, la faune et la flore;

- l'eau;
- la météorologie;
- l'application des règles ou règlements de la Commission mixte internationale sur les eaux frontalières;
- la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada visant à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a des bureaux d'un océan à l'autre, mais son bureau principal est situé dans la région de la capitale nationale. Le ministère est également réparti entre les trois régions suivantes : régions de l'Atlantique et du Québec, région de l'Ontario et régions de l'Ouest et du Nord.

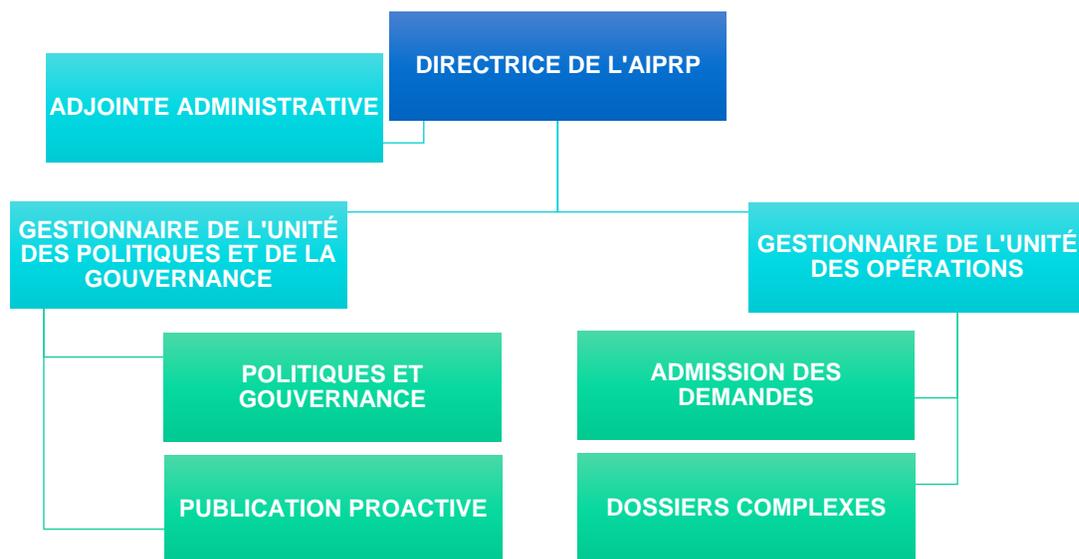
Pour plus de renseignements sur Environnement et Changement climatique Canada, veuillez [consulter notre site Web](#).

Structure organisationnelle

La Directrice de la Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) agit comme Coordonnatrice de l'AIPRP à Environnement et Changement climatique Canada et elle détient des pouvoirs délégués pour toutes les questions touchant l'AIPRP. La Division de l'AIPRP fait partie du Secrétariat ministériel, au sein de la Direction générale des affaires publiques et des communications du Ministère. La Division de l'AIPRP est l'organisme de coordination central pour toutes les demandes reçues par Environnement et Changement climatique Canada aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La Division de l'AIPRP dirige toutes les activités du Ministère liées à l'administration, à l'application et à la promotion de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle conseille la haute direction au sujet de la mise en œuvre de ces lois et elle rédige des rapports destinés au Parlement, au Secrétariat du Conseil du Trésor et à la haute direction. La Division de l'AIPRP représente le Ministère au niveau des plaintes portées auprès de la Commissaire à l'information du Canada et du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, aux enquêtes menées par ces commissaires et à toute demande d'un tribunal fédéral en matière d'AIPRP.

La Division de l'AIPRP comporte deux secteurs fonctionnels : une unité des opérations et une unité des politiques et de la gouvernance. Chaque unité est dirigée par un gestionnaire qui relève de la Directrice de l'AIPRP. En date du 31 mars 2023, la Division de l'AIPRP comprenait 16 agents. Face à l'augmentation du volume et de la complexité des demandes, la Division a également fait appel à trois consultants au cours de la période de référence.



Unité des opérations

L'unité des opérations coordonne les activités de gestion et de traitement des demandes au sein du Ministère en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle dirige le traitement de toutes les demandes en vertu des Lois et effectue une évaluation approfondie des dossiers. L'Unité des opérations assure également la liaison entre le Ministère et le Bureau des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée relatif aux plaintes liées aux demandes en vertu des deux Lois. L'unité des opérations est composée d'un chef d'équipe, de trois conseillers principaux, de deux conseillers, d'un analyste, de deux analystes subalternes, d'une adjointe administrative et d'une adjointe cléricale.

Unité des politiques et de la gouvernance

L'unité des politiques et de la gouvernance est le centre d'expertise en matière de politique au sein d'ECPC. L'unité des politiques et de la gouvernance dirige la mise en œuvre horizontale de la politique sur la protection des renseignements personnels et effectue aussi des analyses de risques, y compris des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et des protocoles de protection des renseignements personnels à des fins non administratives. Elle offre un soutien en matière de conformité à la vie privée pour les divers programmes et services d'ECPC. L'unité des politiques et de la gouvernance joue un rôle clé dans la gestion et la prévention des atteintes à la vie privée.

L'unité des politiques et de la gouvernance collabore avec les fonctionnaires du Ministère afin de remplir les exigences législatives en matière de publication proactive en vertu de la Partie 2 de la *Loi sur l'accès à l'information* et veille à ce qu'elles soient respectées. Elle coordonne

aussi l'élaboration de directives, de procédures et de rapports statistiques sur l'AIPRP, offre des séances de formation, promouvoit la sensibilisation et prépare les rapports annuels de l'AIPRP. L'unité des politiques et de la gouvernance est composée quant à elle de deux analystes subalternes.

Renforcement des capacités

Environnement et Changement climatique Canada demeure déterminé à recruter, à former et à maintenir un effectif qui possède des compétences spécialisées qui continuera à fournir le meilleur service possible, tant aux clients internes qu'aux clients externes.

Pendant la période de référence 2022-2023, ECCC a pris plusieurs mesures de dotation, incluant le recrutement de deux nouveaux analystes subalternes.

Environnement et Changement climatique Canada continue également de mettre l'accent sur le développement des capacités grâce à son Programme de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'AIPRP. Le programme vise à former des employés sur une période de trois à cinq ans par une combinaison de formation axée sur les compétences, de perfectionnement professionnel et d'affectations. Les candidats sont admis au niveau PM-01 ou PM-02 et ils obtiennent au bout du compte le titre de conseiller/ère principal(e) en AIPRP au niveau PM-04. Le Programme de perfectionnement professionnel permet à la Division de l'AIPRP de mieux gérer la hausse de la charge de travail et facilite la planification de la relève grâce au transfert de la mémoire institutionnelle. Le Programme encourage également le personnel à demeurer au Ministère pendant une plus longue période. Au cours de la période de référence, un participant a joint le Programme de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'AIPRP.

Délégation des pouvoirs

La responsabilité décisionnelle de l'application de diverses dispositions en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et celle de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont été établies officiellement et décrites dans l'ordonnance de délégation de pouvoirs du Ministère, qui peut être trouvée dans l'annexe A du présent rapport.

Le décret de délégation de pouvoirs en vigueur pendant la durée visée par le présent rapport a été approuvé par l'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, le 21 juin 2022.

Interprétation du rapport statistique

Le rapport statistique d'Environnement et Changement climatique Canada concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* figure à l'annexe B du présent rapport.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, Environnement et Changement climatique Canada a reçu 92 demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il y a

eu trente-huit (38) demandes qui avaient été reportées à partir de périodes de référence précédentes, pour un total de cent trente (130) demandes actives au cours de la période de rapport 2022-2023.

En 2022-2023, un total de quatre-vingt-dix (90) demandes a été traité. Quarante (40) demandes ont été rapportées à la prochaine période, dont sept (7) demandes reportées dans les délais prévus par la loi et trente-trois (33) demandes reportées au-delà des délais prévus par la loi.

Parmi les 92 demandes reçues, quatre-vingt-cinq (85) ont été soumises en ligne à partir du Service de demande d'AIPRP en ligne et sept (7) demandes ont été reçues par la poste.

La Division de l'AIPRP d'ECCC n'a reçu aucune demande informelle pendant la période fiscale 2022-2023.

Tendances

En 2022-2023, Environnement et Changement climatique Canada a reçu quarante-deux (42) demandes de plus en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* qu'au cours de la période de référence précédente, ce qui représente une augmentation approximative de 84% des demandes reçues. Environnement et Changement climatique Canada continue de remarquer que selon la tendance, les demandes de protection des renseignements personnels reçues cette année étaient en grande partie liées à des dossiers actifs en matière de relations de travail et de dotation. Dans certains cas, il semble que les demandes soient présentées pour compléter les processus et mécanismes de recours en place.

La figure 1 illustre le nombre de demandes **reçues** par Environnement et Changement climatique Canada en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de 2018–2019 à 2022–2023.

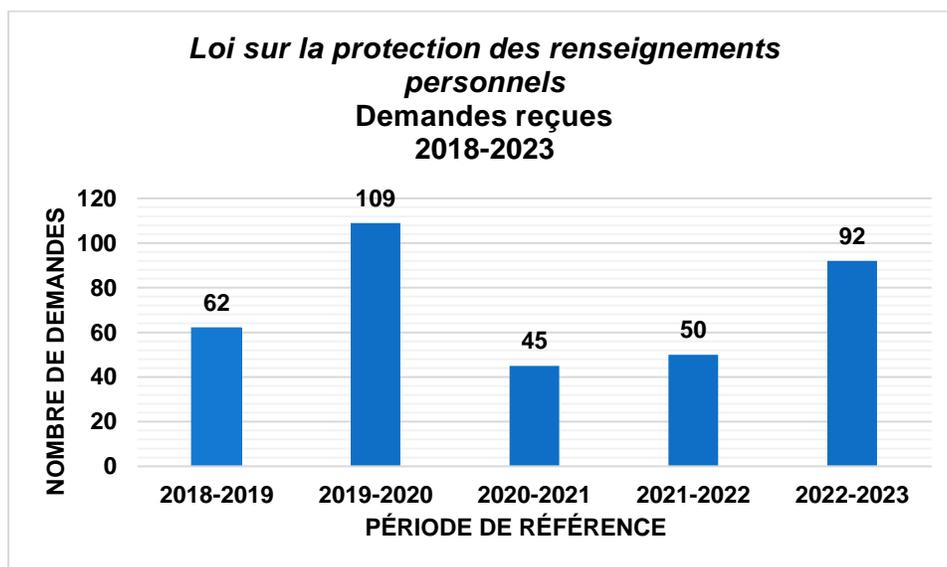


Figure 1

En 2022-2023, Environnement et Changement climatique Canada a répondu à 90 demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La figure 2 illustre le nombre de demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* qui ont été **complétées** par Environnement et Changement climatique Canada de 2018–2019 à 2022–2023. En tout, 72 demandes de renseignements personnels ont été traitées dans les délais prescrits par la loi. Cela représente un taux de conformité de 80 %.

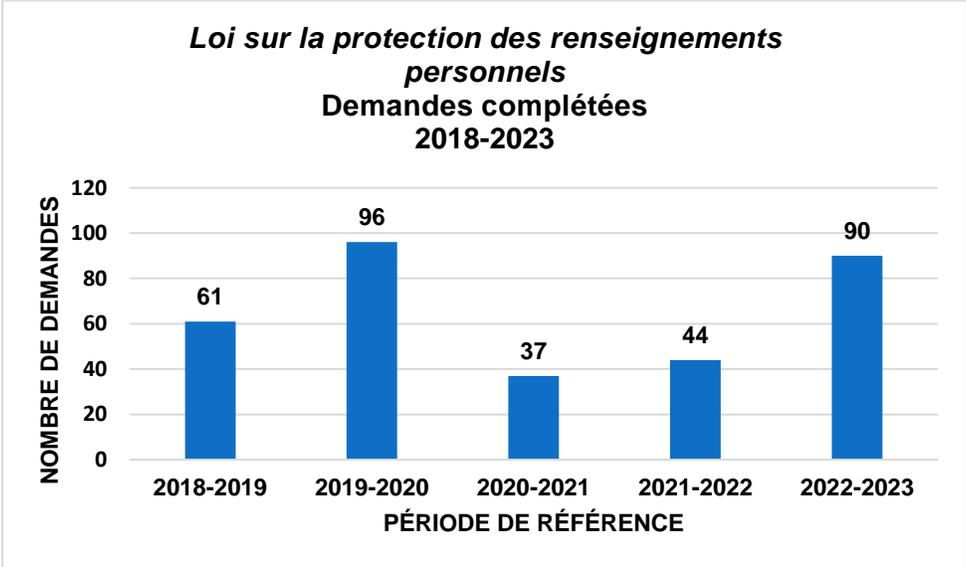


Figure 2

La figure 3 illustre le nombre de pages **traitées** par la Division de l’AIPRP pour compléter les demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de 2018–2019 à 2022–2023.

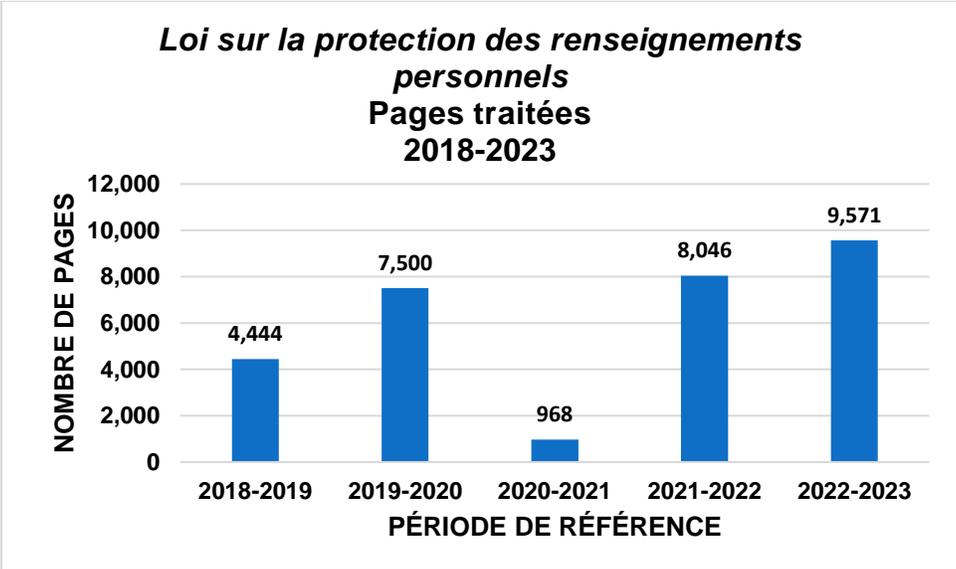


Figure 3

Pendant la période de référence 2022–2023, 9 571 pages de dossiers ont été extraites et examinées en réponse à des demandes de protection des renseignements personnels, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à l'exercice 2021–2022.

La figure 4 illustre le nombre de pages **communiquées** par la Division de l'AIPRP qui étaient liées au traitement des demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de 2018-2019 à 2022-2023.

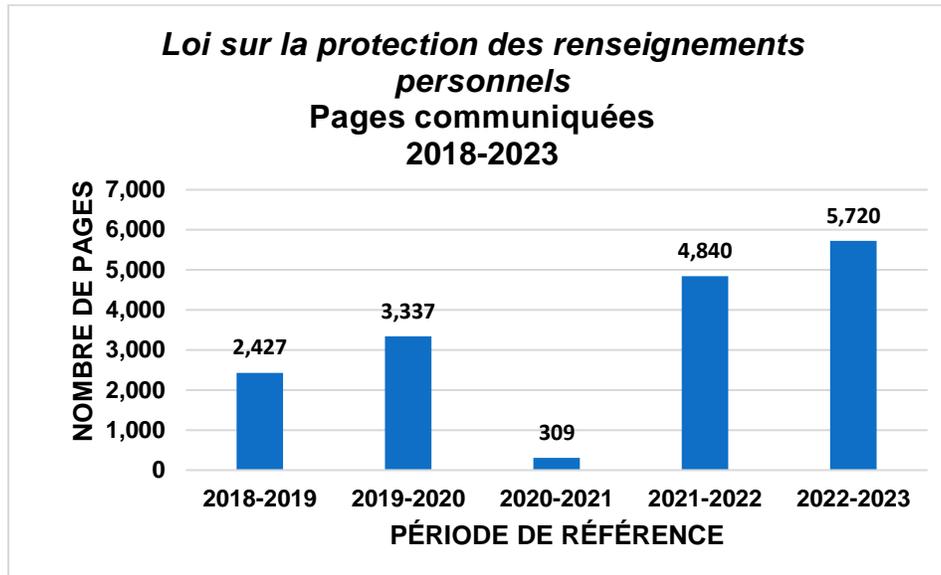


Figure 4

Corrections

L'alinéa 12(2)(a) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* confère à tout individu le droit de demander la correction des renseignements personnels le concernant qui sont détenus par le gouvernement fédéral.

Durant la période de référence 2022-2023, ECCC a reçu une demande de correction. La Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) a ajouté une note au dossier pour indiquer qu'une correction avait été demandée, mais qu'elle n'avait pas été accordée.

Communication en vertu du paragraphe 8(2)

Les alinéas 8(2)(e), (f), (g) et (m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* autorisent la communication de renseignements personnels à divers organismes d'enquête ou de réglementation, ou à des parlementaires fédéraux, ou la communication de tels renseignements pour des raisons d'intérêt public.

Il n'y a eu aucune communication en vertu du paragraphe 8(2) de la Loi, y compris en vertu de l'alinéa 8(2)(m), au cours de la période de référence 2022–2023.

Consultations

En 2022–2023, Environnement et Changement climatique Canada n’a reçu aucune demande de consultation externe. La Division de l’AIPRP a reçu cinq (5) nouvelles consultations internes des Relations de travail pour examiner les rapports d’enquête. Au total, quatre (4) consultations internes ont été complétées au cours de la période de référence.

Coûts

Les dépenses administratives en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sont chiffrées à 290 069 \$. Ceci inclut 260 594 \$ pour les dépenses salariales et 29 475 \$ pour les biens et services.

Répercussions de la COVID-19 sur les activités et transition vers un modèle hybride

Les mesures exceptionnelles mises en place au début de la pandémie mondiale de COVID-19 ont fait en sorte qu’il a été difficile pour la Division de l’AIPRP d’ECCC de mener ses activités. Ce contexte difficile a contribué à l’augmentation de l’arriéré des demandes d’AIPRP, lequel arriéré a été reporté à l’exercice financier en cours.

Au début de la période de référence 2022-2023, les employés de la Division de l’AIPRP travaillaient encore principalement de la maison. En juin 2022, la Division de l’AIPRP est passée à un modèle de travail hybride.

La pandémie a incité l’Unité des opérations à adopter de nouveaux processus électroniques, notamment le service Connexion postel, ainsi qu’à utiliser un lecteur partagé chiffré et des signatures numériques. Les documents papier ont continué d’être utilisés dans certaines situations, notamment pour traiter certains renseignements classifiés et pour répondre aux besoins de certains demandeurs et tiers.

La pandémie a accéléré la numérisation des services gouvernementaux, et cela a eu une grande incidence sur le travail d’élaboration des politiques au sein de la Division de l’AIPRP. L’Unité des politiques et de la gouvernance de la Division de l’AIPRP continue d’offrir des services consultatifs sur de nombreuses initiatives nouvelles, ainsi que de mettre à jour et d’évaluer ses processus opérationnels, à mesure qu’elle poursuit sa transition vers des solutions numériques. Elle a notamment donné des avis en matière de protection de la vie privée sur des questions telles que les contrats, les solutions numériques, la collecte, l’utilisation et la divulgation de renseignements personnels, les ententes d’échange de renseignements et les projets de recherche comportant une analyse comportementale.

Surveillance de la conformité

La Division de l'AIPRP a mobilisé des fonctionnaires à différents échelons du ministère pour veiller à ce que les demandes de renseignements personnels soient traitées efficacement et en temps opportun.

La directrice de la Division de l'AIPRP a rencontré régulièrement les gestionnaires et les chefs d'équipe pour passer en revue les données sur le rendement. Les analystes ont été chargés de surveiller les délais de traitement des demandes. Des réunions bilatérales entre les analystes et la direction ont également eu lieu sur une base régulière pour définir les orientations et veiller au respect des exigences législatives.

ECCC participe à de nombreuses initiatives horizontales dans le cadre de son mandat. La Division de l'AIPRP continue de collaborer avec les responsables de programme afin de rationaliser la nécessité de tenir des consultations, tant au sein d'ECCC qu'avec d'autres institutions fédérales. ECCC a également renforcé ses efforts de collaboration avec les Services juridiques ministériels. De plus, la Division de l'AIPRP travaille de concert avec les programmes pour veiller à ce que les contrats, les protocoles d'entente et les ententes d'échange de renseignements respectent les exigences en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. La Division travaille également à l'élaboration d'outils, de guides et de politiques devant servir à mieux faire connaître les processus et les procédures d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au sein d'ECCC, à veiller au respect de ces processus et procédures et à en rendre compte. Ces outils seront mis en œuvre au cours du prochain exercice financier.

La Division de l'AIPRP produit des rapports hebdomadaires et mensuels à l'intention de la haute direction pour surveiller le rendement au sein d'ECCC. Ces rapports rendent notamment compte du nombre des demandes reçues, du nombre de demandes achevées et du délai de récupération des dossiers.

Activités de formation

La Division de l'AIPRP conseille quotidiennement les fonctionnaires du Ministère sur le traitement des demandes d'AIPRP ainsi que sur l'interprétation des lois afin de veiller au traitement efficace et uniforme de toutes les demandes reçues par le Ministère.

En 2022-2023, la Division de l'AIPRP continue de s'engager à offrir de la formation et de l'aide aux employés d'Environnement et Changement climatique Canada afin de faciliter leur travail à répondre aux demandes. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Division de l'AIPRP a organisé quatre (4) séances officielles d'information et de formation auxquelles ont participé environ 90 employés d'Environnement et Changement climatique Canada. Ces séances comprenaient un aperçu de la Loi sur l'accès à l'information et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'une description des procédures internes et des délais à respecter pour répondre aux demandes.

Politiques, procédures et initiatives

Modernisation de l'AIPRP

La Division de l'AIPRP d'ECCC a poursuivi son initiative de modernisation par la mise en œuvre de solutions numériques. Au cours du dernier exercice financier, elle a cherché principalement à améliorer ses procédures et processus afin de rendre plus efficace le traitement électronique des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Cette stratégie s'est poursuivie tout au long de l'année visée par le rapport et à cela s'est ajouté l'élaboration d'une analyse de rentabilité en vue de l'acquisition d'un nouveau système de traitement des dossiers. La mise en œuvre d'un système de traitement des dossiers nouveau et moderne aidera à rationaliser le traitement des demandes et permettra un suivi efficace des initiatives portant sur les politiques relatives à la protection de la vie privée. Une fois terminés, ces exercices de renouvellement devraient améliorer l'efficacité opérationnelle.

Partenariats stratégiques et collaboration interministérielle

Durant la période visée par le rapport, ECCC a participé à des réunions de la communauté de pratique dirigées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, portant sur une variété de sujets liés aux politiques opérationnelles et aux politiques de protection de la vie privée. Ces réunions ont été l'occasion de nouer des liens avec d'autres spécialistes fonctionnels et praticiens du gouvernement du Canada et ont facilité l'échange de pratiques exemplaires. Elles ont également permis à ECCC de se renseigner sur diverses initiatives de modernisation et pratiques novatrices qui ont une incidence sur l'ensemble de la communauté de l'AIPRP.

Participation à la Semaine des avenir d'Horizons Canada

Horizons Canada (Horizons de politiques) est un organisme de prospective stratégique au sein du gouvernement du Canada qui a pour mission d'aider le gouvernement à élaborer des politiques et des programmes axés sur l'avenir, qui soient plus robustes et plus résilients face aux changements perturbateurs qui s'annoncent. Cet organisme aide à renforcer les processus décisionnels du gouvernement du Canada par l'intégration d'une optique axée sur l'avenir.

La Semaine des avenir d'Horizons Canada est un événement annuel qui permet aux décideurs politiques et aux praticiens de la prospective, tant du gouvernement que de l'extérieur, d'explorer l'avenir. L'Unité des politiques et de la gouvernance de la Division de l'AIPRP participe à la Semaine des avenir afin de faciliter la pensée latérale sur la transformation et sur ses effets sur le droit à la vie privée et à la protection des renseignements personnels.

Orientation et conseils en matière de protection de la vie privée

Durant la période visée par le rapport, ECCC a continué d'élaborer des outils et des documents d'orientation sur la manière de se conformer à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en tenant compte de l'évolution des instruments de politique sur la protection de la vie privée. Ces activités prévoyaient notamment l'intégration de dispositions relatives à la confidentialité dans les ententes contractuelles comportant des renseignements personnels et l'adoption d'une approche fondée sur le risque pour la réalisation des évaluations de la protection de la vie privée.

La Division de l'AIPRP continue d'offrir des services consultatifs sur de nombreuses initiatives nouvelles, ainsi que de mettre à jour et d'évaluer ses processus opérationnels, à mesure qu'elle poursuit sa transition vers les solutions numériques. Elle a notamment donné des avis en matière de protection de la vie privée sur des solutions numériques, la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels, des ententes d'échange de renseignements ainsi que des projets de recherche comportant une analyse comportementale découlant de la participation d'intervenants.

Partenariats stratégiques et collaboration interne

La Division de l'AIPRP continue d'encourager les partenariats stratégiques et de créer des liens en vue de renforcer le besoin de mener des consultations interinstitutionnelles. Ces efforts ont permis d'accroître la collaboration et de consolider les relations de travail entre le ministère et les Services juridiques ministériels dans le traitement des demandes d'AIPRP et le respect des exigences en matière de protection de la vie privée, efforts qui se reflètent dans les contrats et les ententes d'échange de renseignements.

L'Unité des politiques et de la gouvernance est à élaborer une approche stratégique qui s'harmonise avec l'élaboration d'outils et de politiques utilisables, en collaboration avec la Sécurité des TI et diverses équipes consultatives en gestion de projets. L'intensification des efforts d'intégration avec la Sécurité des TI devrait accroître la sensibilisation à la protection de la vie privée au sein d'ECCC en prévision de l'adoption du principe de la protection de la vie privée dès la conception, conformément aux instruments de politique sur la protection de la vie privée.

Adhésion au Bureau de perfectionnement des collectivités de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (BPCAP)

Le Bureau de développement des collectivités de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (BPCAP) a été créé pour répondre aux problèmes de capacité des communautés de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels dans l'ensemble des institutions du gouvernement du Canada qui sont assujetties aux lois. En 2022-2023, ECCC a adhéré au Bureau nouvellement formé. Durant la période visée par le rapport, le personnel de la Division de l'accès à l'information et de la protection

des renseignements personnels (AIPRP) d'ECCE a participé activement à plusieurs séances de formation offertes par le Bureau.

Le Bureau contribuera au développement et à la pérennité des communautés de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels en menant des activités de recrutement, de maintien en poste, d'apprentissage, de réseautage et de partenariat dans un esprit de diversité, d'inclusivité et d'accessibilité axé sur l'engagement communautaire.

Production de rapports

La Division de l'AIPRP surveille régulièrement le délai et les tendances associés au traitement des demandes, grâce au maintien de communications avec les personnes-ressources chargées d'assurer la liaison avec les directions générales et les directions. Il s'agit entre autres de fournir régulièrement aux bureaux des dirigeants des directions générales des rapports de rendement sur l'état de la récupération de documents au sein de leur direction générale. De plus, des rapports hebdomadaires sur le nombre de demandes d'accès à l'information reçues sont fournis au cabinet du sous-ministre et à la Direction des communications.

Durant la période de référence 2022-2023, ECCE a été invité à faire partie de nouveaux comités de gouvernance, notamment le comité consultatif sur la gestion de projets d'ECCE et le comité d'examen des présentations au Conseil du Trésor. En sa qualité de partenaire stratégique, la Division de l'AIPRP continue de participer à d'autres comités ministériels, au besoin.

Au début de 2023, la Division de l'AIPRP a été invitée à faire partie du groupe Architecture d'entreprise à titre de participant. Le groupe Architecture d'entreprise examine l'architecture des données des nouveaux projets et présente des recommandations au Conseil de gestion du changement d'architecture d'ECCE. Au cours de l'année à venir, l'Unité des politiques et de la gouvernance de la Division de l'AIPRP continuera de renforcer ce partenariat afin de s'assurer que les décisions prises par le Conseil de gestion du changement d'architecture du ministère sont conformes aux exigences législatives et aux obligations des politiques.

Renseignements accessibles au public et centres d'information

Info Source est une série de publications contenant de l'information sur le gouvernement du Canada et sur ses activités de collecte de données. Info Source a pour but d'aider le grand public à accéder à l'information gouvernementale et à exercer les droits que lui confèrent la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information*.

La Division de l'AIPRP est chargée de présenter des mises à jour sur les activités et les banques d'information d'Environnement et Changement climatique Canada afin qu'elles soient publiées dans Info Source sur le site Web du ministère. Durant la période de référence 2022-2023, ECCE a mis à jour son chapitre d'Info Source afin de rendre compte des nouveaux

documents publiés et des manuels mis à jour qui sont accessibles au public. Ces changements devraient être publiés sur le site Web d'ECCC au début de l'exercice 2023-2024.

Sur son site Web, Environnement et Changement climatique Canada présente des renseignements exhaustifs sur ses politiques et sa structure organisationnelle ainsi que sur les moyens de communiquer avec ses représentants. En accord avec la politique du gouvernement fédéral sur la divulgation proactive, le site Web du Ministère donne également accès aux évaluations et aux vérifications internes ainsi qu'aux renseignements sur les frais d'accueil, les contrats et les subventions.

Environnement et Changement climatique Canada dispose, sur son site Web, d'une page sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, où sont présentés des renseignements généraux sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle contient également une foire aux questions et des liens vers les formulaires de demande d'accès à l'information, les formulaires de demande de renseignements personnels et un résumé des demandes d'accès à l'information traitées.

Pour faciliter l'accès du public à l'information et pour respecter les dispositions de la loi, une salle de lecture publique est située dans l'annexe de la Place Vincent Massey, au 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec).

Activités de transmission de données

En 2022-2023, le Ministère n'a entrepris aucune nouvelle activité de transmission de données, que ce soit à l'interne ou à l'externe.

Fichiers inconsultables

ECCC ne dispose d'aucun fichier « inconsultable » aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) est un processus de gestion des risques qui aide les institutions à s'assurer qu'elles respectent les exigences législatives et à déterminer les répercussions de leurs programmes et activités sur la vie privée des personnes. Pour remplir son mandat, ECCC doit notamment recueillir, utiliser et communiquer des renseignements personnels.

En tant que dépositaire fiable de ces renseignements, le ministère réalise des ÉFVP pour veiller au respect des exigences législatives énoncées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, en conformité avec les politiques et les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'ÉFVP aide à cerner et à gérer les atteintes à la vie privée, mais n'élimine pas nécessairement les risques. L'ÉFVP permet de faire évoluer la conception d'un

projet en vue de trouver une méthode efficace qui présente un risque minimal d'atteinte à la vie privée des personnes.

Une ÉFVP a été réalisée durant l'exercice financier 2022-2023. Vous trouverez ci-dessous une brève description de cette évaluation.

Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes

Le programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes s'inscrit dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ). La SECJ est une initiative horizontale dirigée par Emploi et Développement social Canada, à laquelle participent douze ministères et organismes fédéraux. Cette stratégie représente l'engagement du gouvernement du Canada d'aider les jeunes, en particulier ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les capacités dont ils ont besoin pour assurer une transition réussie vers le marché du travail.

Durant la période de référence 2022-2023, une ÉFVP a été réalisée pour déterminer les risques d'atteinte à la vie privée associés à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels des participants au programme. Cette évaluation a mis en lumière deux risques de niveau moyen et trois problèmes de conformité. Des stratégies visant à atténuer ces risques sont actuellement mises en œuvre et devraient être achevées en 2023-2024.

Atteinte substantielle à la vie privée

Au cours de l'exercice 2022-2023, ECCC n'a enregistré aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée.

Plaintes, vérifications, enquêtes et appels

Les requérants ont le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada pour toute question liée au traitement d'une demande. Le ministère travaille en collaboration avec le Commissariat en vue de régler les plaintes et d'offrir une solution au requérant.

Durant la période de référence 2022-2023, deux (2) plaintes concernant des demandes présentées aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont été déposées contre ECCC auprès du Commissariat à la protection de la vie privée. Une de ces plaintes, de même qu'une autre déposée durant la période de référence précédente, ont été réglées.

Résumé des principaux enjeux soulevés et des mesures prises à la suite de plaintes

Les deux plaintes traitées durant la période de référence concernaient des retards. La publication des dossiers a permis de résoudre ces plaintes.

Requêtes et appels à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale

Au cours de la période de référence 2022-2023, il n'y a pas eu de requête ni d'appel à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale concernant Environnement et Changement climatique Canada en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Interprétation du rapport statistique supplémentaire

Tel qu'indiqué précédemment dans la section sur les impacts opérationnels de la COVID-19, la capacité d'ECCE à traiter les demandes a continué d'être affectée par les mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19. Environnement et Changement climatique Canada a été en mesure de recevoir des demandes par la poste, par courriel et par l'entremise du portail en ligne tout au long de l'exercice 2022-2023. De plus, le Ministère a été en mesure de traiter tous les dossiers électroniques non classifiés et protégés B au cours de la période visée par le rapport.

Toutefois, la capacité du Ministère de traiter les documents papier et les documents étant classés à un niveau supérieur à « Protégé B » a continué d'être réduite au cours de la période de référence 2022-2023, car la plupart des employés du Ministère travaillaient à distance.

En raison des mesures mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19, le report des demandes actives et des plaintes a augmenté. Au cours de la prochaine année, le Ministère continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et travaillera avec diligence pour fermer les dossiers et les plaintes reportés à l'exercice 2023-2024. Une présence accrue sur place facilitera davantage ces efforts.

Le tableau 1 illustre un aperçu des demandes reportées à la prochaine période de référence.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	4	12	16
Reçues en 2021-2022	2	5	7
Reçues en 2020-2021	0	3	3
Reçues en 2019-2020	0	7	7
Reçues en 2018-2019	0	1	1
Reçues en 2017-2018	0	2	2
Reçues en 2016-2017	1	3	4
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	7	33	40

Tableau 1

Le tableau 2 illustre un aperçu des plaintes actives auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui ont été reportées à l'exercice 2023-2024.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	0

Tableau 2

Annexe A : Arrêté sur la délégation

Arrêté autorisant la délégation de pouvoirs

Arrêté sur la délégation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

En vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, je, soussigné ministre de l'Environnement et du Changement climatique, délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions et les obligations dont ils/elles sont, en qualité de responsables d'Environnement et Changement climatique Canada, investis-e-s par les dispositions de la Loi et du règlement connexe mentionnées en regard de chaque poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Annexe

Poste	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> et règlements	<i>Lois sur la protection des renseignements personnels</i> et règlements
Sous-ministre de l'Environnement	Autorité absolue	Autorité absolue
Sous-ministre délégué de l'Environnement	Autorité absolue	Autorité absolue
Directeur général, Secrétariat ministériel	Autorité absolue	Autorité absolue
Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue	Autorité absolue
Gestionnaire, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue	Autorité absolue
Chef d'équipe, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	7(a), 8, 9 & 11	15

Fait à la Ville de Gatineau, au Québec, ce 2022-06-21



L'HONORABLE STEVEN GUILBEAULT
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Annexe B : Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*



Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution: Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Période d'établissement de rapport : 2022-04-01 au 2023-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		92
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		38
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	16	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	22	
Total		130
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		90
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		40
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi	7	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi	33	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	85
Courriel	0
Poste	7
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	92

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
0	0	0	0	0	0	0	0

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	0	2	1	1	0	0	5
Communication partielle	0	1	3	3	2	2	7	18
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	3	1	0	0	0	0	5
Demande abandonnée	56	0	0	0	0	0	1	57
Ni confirmée ni infirmée	0	4	1	0	0	0	0	5
Total	58	8	7	4	3	2	8	90

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	5
19(1)e)	0	22(2)	0	26	21
19(1)f)	0	22.1	0	27	6
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
1	22	0	0	0	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
9571	5720	85

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	0	Pages traitées
Communication totale	5	131	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	5	133	9	2565	3	1862	1	4880	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	72	264	9	2565	3	1862	1	4880	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	2	0	2
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	5	0	0	5
Total	0	5	2	0	7

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	72
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	80

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
18	16	0	0	2

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	1	0	1
61 à 120 jours	0	4	4
121 à 180 jours	0	3	3
181 à 365 jours	0	2	2
Plus de 365 jours	1	7	8
Total	2	16	18

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	1
Demandes de correction acceptées	0
Total	1

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de prorogations prises	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
22	0	3	19	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	3	19	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	3	19	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
2	0	0	0	2

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	1
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	13	0	0	0
Centraux	50	0	0	0
Total	63	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée

11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	0
---	---

Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

12.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant
Salaires	\$260,594
Heures supplémentaires	\$0
Biens et services	\$29,475
• Contrats de services professionnels	\$29,475
• Autres	\$0
Total	\$290,069

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	3.500
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.100
Étudiants	0.000
Total	3.600

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Annexe C : Rapport statistique supplémentaire



Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Période d'établissement de rapport : 2022-04-01 au 2023-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	139	358	497
Reçues en 2021-2022	71	438	509
Reçues en 2020-2021	31	317	348
Reçues en 2019-2020	3	245	248
Reçues en 2018-2019	2	127	129
Reçues en 2017-2018	0	47	47
Reçues en 2016-2017	0	68	68
Reçues en 2015-2016	0	29	29
Reçues en 2014-2015	0	11	11
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	20	20
Total	246	1660	1906

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	10
Reçues en 2021-2022	5
Reçues en 2020-2021	1
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	2
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	18

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	4	12	16
Reçues en 2021-2022	2	5	7
Reçues en 2020-2021	0	3	3
Reçues en 2019-2020	0	7	7
Reçues en 2018-2019	0	1	1
Reçues en 2017-2018	0	2	2
Reçues en 2016-2017	1	3	4
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	7	33	40

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	0

Section 5: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023?	Non
--	-----

Section 6: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés en dehors du Canada en 2022-2023?	0
---	---